



## LA PRÉCARITÉ JUVÉNILE EN RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR :

### *État de la question*

D'après une étude dirigée par Olivier Douard (Leris/Amedis, Montpellier)\*

\* Fin 2005, le DROS a engagé une démarche visant à produire un état des connaissances sur les processus de précarisation affectant les jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les différents points abordés dans le cadre de ce travail confié au bureau d'études AMEDIS ont été synthétisés dans ce cahier du DROS.

Entre l'enfance et l'âge adulte, la jeunesse constitue un moment de fragilité impliquant une transition existentielle qui n'est pas sans risque pour certaines catégories de jeunes. Face à la panne de l'ascenseur social, il apparaît que si les jeunes sont plus affectés par la précarité que l'ensemble de la population, il n'en demeure pas moins que la population des jeunes reste très hétérogène et traversée par de fortes inégalités.

Les facteurs de la précarisation juvénile sont très variés et jouent à des degrés divers sur les processus d'autonomisation, en fonction des trajectoires personnelles des jeunes et des contextes socio-économiques dans lesquels ils évoluent.

En rapprochant des données dans différents domaines, cette étude vise à construire un cadre de compréhension des aspects de la précarité juvénile en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour ce faire, le tour d'horizon synthétique qui est proposé aborde les principales thématiques relatives aux soubassements de la socialisation juvénile contemporaine.

Au regard de la forte vulnérabilité des jeunes face au marché de l'emploi, il est fait une place importante à cette question, qui reste surdéterminante dans la plupart des processus étudiés. De même, les obstacles à l'autonomie résidentielle y occupent une place majeure, tant l'accès à un logement autonome apparaît bien comme la traduction concrète d'une résolution positive des problèmes d'insertion juvénile. D'autres aspects viennent s'y articuler, soit qu'ils touchent aux « fondamentaux » de la socialisation et fragilisent très tôt et souvent pour longtemps les trajectoires des jeunes (comme la non-maîtrise des savoirs de base, l'érosion du capital santé...), soit qu'ils constituent des facteurs aggravants (comme le déficit de mobilité, les discriminations...).

Enfin certains publics, plus proches de l'exclusion (jeunes errants, mineurs étrangers isolés, certains jeunes saisonniers...), font l'objet d'une attention particulière en ce qu'ils prennent à contre-pied les dispositifs d'action sociale ou les modes d'intervention historiques du travail social.

Les processus de précarisation dont il est question ici expriment donc des cumuls de handicaps, qui se superposent et, rapidement, se multiplient et interagissent. Ce travail d'identification et d'analyse permet au final d'avancer quelques pistes de réflexion pour l'élaboration de politiques publiques pour la jeunesse.

### LES JEUNESSES FACE À « LA PANNE DE L'ASCENSEUR SOCIAL »

Entre l'enfance et l'âge adulte, la jeunesse constitue un moment de fragilité impliquant une transition existentielle – sur le plan résidentiel, économique, affectif – qui n'est pas sans risque pour certaines catégories de jeunes. Si la prépondérance progressive d'une classe moyenne depuis un quart de siècle a favorisé une certaine homogénéisation apparente de la jeunesse, la « crise » persistante qui affecte l'Europe de l'Ouest a entraîné l'émergence d'une nouvelle pauvreté dont les jeunes constituent un des groupes les plus touchés.

Nombre de sociologues et d'économistes, qui utilisent la notion de génération comme clé de lecture de l'histoire sociale, établissent un lien entre les difficultés des nouvelles générations et ce qu'il est convenu de nommer « la panne de l'ascenseur social » depuis une trentaine d'années. L'inversion de la courbe de la distribution des revenus depuis le milieu des années soixante-dix est mise en avant par certains économistes pour dater le début de la dégradation de la situation des jeunes. Louis CHAUVÉL<sup>(1)</sup> voit en cette jeunesse, qu'il décrit comme étant sans homogénéité objective et peu affirmée culturellement, la révélation de la transition profonde que traverse une société française intériorisant difficilement l'échec de l'idée de progrès et ses incertitudes nouvelles. Cette « fracture générationnelle », mise aussi en évidence par des travaux comme ceux de Roger ESTABLET ou ceux dirigés par Daniel COHEN, se traduit pour les jeunes d'aujourd'hui par une baisse du niveau de vie, une fragilisation des trajectoires et, plus globalement, par une perte d'autonomie. Cette précarisation crée des divisions

allant jusqu'à des manifestations violentes qui peuvent être vues comme les symptômes du désarroi de la jeunesse, ainsi en octobre-novembre 2005 ou au printemps 2006 lors de la lutte contre le CPE. Ces événements ont souvent pour arrière-plan l'inégalité d'accès à la consommation, certains en étant réduits à assister – ou à réagir – au spectacle de la consommation ostentatoire des catégories les plus aisées, par ailleurs mis en scène par les médias comme une composante incontournable d'une vie « normale ». À l'échelle nationale, et plus encore dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les jeunes sont fortement touchés par la précarité **1**. En France métropolitaine, le taux de pauvreté en 2002 atteint 7,1 % pour les moins de 30 ans contre 5,9 % pour l'ensemble de la population. En région PACA, la situation est moins favorable : le taux de pauvreté des moins de 30 ans est élevé (11,8 %) et leur situation au regard des autres tranches d'âge est encore aggravée. Si les jeunes sont plus fragilisés, il n'en demeure pas moins que cette population reste très hétérogène et traversée par de fortes inégalités. En la matière, quatre déterminants sont à prendre en compte prioritairement : le milieu social d'origine (auquel le lieu de résidence est intimement lié), le niveau scolaire, le sexe et enfin l'origine.

(1) CHAUVEL Louis, *Les nouvelles générations devant la panne prolongée de l'ascenseur social*, site internet de l'auteur.

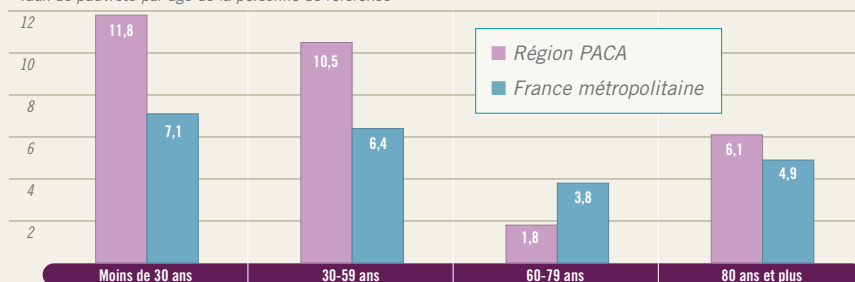


## LA TRANCHE D'ÂGE RETENUE – 16-25 ANS – ET LES DEUX BALISES QUE SONT LA FIN DE L'OBLIGATION SCOLAIRE ET L'OUVERTURE DES DROITS AU RMI

La lecture doit être faite en considérant que cette « catégorie » que constitue la jeunesse exposée à la précarité est aussi le produit d'une construction sociale, à laquelle les nomenclatures statistiques et le ciblage des dispositifs d'action publique participent et dont il faut analyser les modalités et les effets. Le bornage de la catégorie « jeunesse » – dont le peu de pertinence sociologique est connu – est toujours complexe et sujet à débat. La tranche d'âge qui

## 1 La pauvreté touche d'abord les jeunes, surtout en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Taux de pauvreté par âge de la personne de référence



Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante exceptée celle ayant fait une déclaration d'impôts autonome.  
Source : INSEE 2002

a été retenue ici est celle des 16-25 ans. Elle correspond à deux balises fixées par la loi se traduisant par des charnières dans les parcours des jeunes précaires : la fin de l'obligation scolaire et l'ouverture des droits au RMI.

## LES PROCESSUS ET LES ASPECTS MULTIFORMES DE LA PRÉCARISATION DES JEUNES

Conformément à la commande du DROS d'une « synthèse problématisée sur le thème « jeunesse et processus de précarisation » en région », ce travail propose une analyse des situations de précarité multiforme vécues par les jeunes et des conséquences sur leurs dynamiques d'autonomisation et d'indépendance. Tout en apportant un éclairage spécifique sur les grandes problématiques de l'insertion professionnelle, scolaire et résidentielle, cette étude s'est également donné pour ambition d'envisager l'ensemble des dimensions de l'insertion sociale. *Dans la mesure où la jeunesse est un âge de transition et que cette classe d'âge joue un rôle de variable d'ajustement indéniable notamment face aux mutations du marché du travail, l'approche par les « processus de précarisation » s'est imposée : comprendre la précarité vécue par les jeunes, c'est appréhender les formes d'insécurité qui touchent les différents pans de la vie quotidienne, les dynamiques de fragilisation et de vulnérabilisation qui tendent à se cumuler pour conduire, dans certains cas, à la précarité (cf. encadré 1).*

Les rapports à l'école, les conditions de travail pour les salariés, l'accès au logement, les aléas des évolutions du modèle familial et des formes du vivre ensemble, la dégradation des solidarités, les cumuls de difficultés sociales et/ou affectives, etc., constituent quelques-uns des éléments en interaction dans ces processus de précarisation et induisent la diversité des publics concernés. Ajoutons qu'aujourd'hui la précarisation de certains jeunes entraîne, dans

un mouvement presque paradoxal, la précarisation de familles entières<sup>(4)</sup>, nous conduisant à approfondir notre connaissance des phénomènes dans une appréhension large de la situation socio-économique des jeunes en difficulté.

Si cette étude ne pouvait s'attacher à l'analyse de trajectoires de jeunes, il est apparu clairement la nécessité d'une approche systémique des interactions à l'œuvre dans la précarisation des jeunes, en étant vigilant à ne pas « saucissonner » les situations en problèmes élémentaires. Il s'agit alors de construire un cadre de compréhension, en mobilisant des connaissances dans différents domaines, en convoquant différentes disciplines. Ce type d'approche nécessite un changement de posture intellectuelle. Il impose de dépasser les habituels liens de causalité linéaire (un problème/une solution, logique fondatrice de la quasi-totalité des dispositifs d'action publique) pour accepter la complexité comme condition d'appréhension du réel et comme impératif dans la résolution des problèmes. Comme on le sait, dans les difficultés des jeunes pour accéder à l'autonomie sont imbriqués intimement l'emploi, le logement, la santé, la mobilité, etc.

Ce travail d'identification et d'analyse permet au final d'avancer quelques réflexions dont nous espérons qu'elles s'avèreront utiles, ici ou là, dans l'élaboration et la conduite des politiques publiques en direction des jeunes. Il est toutefois clair que l'on ne peut attendre d'une telle étude exploratoire une connaissance fine de ces processus et que les premières suites à y donner se situent aussi du côté de la recherche. C'est particulièrement le cas au regard d'une attente légitime<sup>(5)</sup>, celle d'en savoir plus sur les configurations locales des processus de précarisation, c'est-à-dire leurs différents aspects et leur importance à l'échelle de micro-territoires pour lesquels la plupart des données restent à construire.

Les facteurs de précarisation des jeunes, de manière générale et pour ce qui nous concerne en région PACA, sont très variés et jouent un rôle à des degrés divers dans les processus d'autonomisation, en fonction des trajectoires personnelles des jeunes et des contextes socio-économiques dans lesquels ils évoluent. Toutefois, dans la plupart des processus étudiés, la question de l'accès à l'emploi reste surdéterminante. La question du logement y occupe aussi une place majeure, tant l'autonomie résidentielle apparaît bien comme la traduction concrète d'une résolution positive des problèmes d'insertion juvénile. Enfin, comme on le verra, la mobilité conditionne bien souvent la mise en œuvre des projets d'insertion et mérite à ce titre de figurer en bonne place dans la présentation que nous en faisons.

D'autres aspects touchent aux « fondamentaux » de la socialisation et fragilisent très tôt et pour longtemps les trajectoires des enfants. Il en est ainsi de la vulnérabilité de certaines familles, qui constitue bien souvent un des causes de la fragilisation juvénile. La « requalification » des familles a été pointée comme une priorité par les travailleurs sociaux dans les quartiers d'habitat social et, plus généralement, en milieu fortement urbanisé.

Le tour d'horizon synthétique que nous proposons de faire ici nous a conduit à organiser la matière en articulant aux principales thématiques relatives aux sous-basements de la socialisation juvénile (santé, éducation, accès à la culture et aux loisirs) les principales thématiques constituant les fondamentaux de l'insertion sociale que sont l'accès à l'emploi et au logement. Nous insisterons aussi sur quelques-uns des facteurs aggravants (discriminations liées à l'origine, au lieu de résidence, au genre ou à l'orientation sexuelle, déficit de mobilité...), avant de livrer quelques pistes de réflexion.

(4) La mise à la porte du domicile familial de certains jeunes au jour de leur majorité – qui semble être une situation particulièrement fréquente en PACA – est à relier à cette incapacité des familles à assurer financièrement la présence d'un enfant à charge.

(5) Voir de ce point de vue le travail réalisé par l'ORM sur les enjeux de qualification par zones d'emploi (Dominique VIAL, « Les enjeux de la qualification en région PACA », Memo ORM, n°25, septembre 2005).

## 1 Précarité/Précarisation. Éléments de définition

La précarité est une notion usuelle, relativement facile à appréhender – jusque dans ses limites conceptuelles –, et la définition qu'en donne le Père WRESINSKI en 1987 fait maintenant référence : « La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de ré-assumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même dans un avenir prévisible ».

Cette définition inscrit déjà l'état de précarité<sup>(2)</sup> dans une dynamique évolutive, dont on voit qu'une des issues prévisibles est l'exclusion. Cette dernière peut alors être vue comme une diminution telle des ressources qu'elle ne permet plus aux individus de participer à la vie sociale. Ces ressources peuvent être appréhendées par des indicateurs quantifiables (au regard des revenus, du logement, du niveau scolaire...) mais aussi, comme le précise Gilbert CLAVEL<sup>(3)</sup>, des indicateurs de déficit du lien social (isolement, désocialisation...) et des indicateurs symboliques (représentations, stigmatisations, auto-exclusion, position sociale...).

L'approche par les processus de précarisation proposée à travers cette étude vise à identifier

d'une part l'avènement progressif des attributs de l'exclusion et, d'autre part, à tenter de saisir la complexité de leurs imbrications. Dès lors, peut-on préciser ce que recouvre cette notion récente de « processus de précarisation » ? Elle recoupe différents phénomènes : accentuation de la vulnérabilité et de l'exposition aux risques et aux difficultés, renoncement aux actes préventifs, conduites visant à échapper aux difficultés, isolement et mal-être conduisant à affaiblir le potentiel de résistance aux aléas du quotidien, affaiblissement global des capacités de résistance, dégradation du soutien social, relégation progressive des processus normaux de socialisation, perte de sa « puissance sociale », et exclusion.

Il s'agit de processus dans le sens où les personnes concernées sont directement confrontées à des changements de leur situation les conduisant, plus ou moins rapidement et inéluctablement, dans la précarité. Ces personnes ont pour point commun d'être exposées à une dégradation de leur rapport aux difficultés et aux risques sociaux et, à terme, à une perte de toute emprise sur leur environnement. En cela, les processus de précarisation sont des processus de désaffiliation, pour reprendre le concept formulé par Robert CASTEL.

(2) Voir à ce sujet le travail documentaire synthétique du DROS publié en 2006 sous la forme d'un Atlas social.

(3) Gilbert CLAVEL, *La société d'exclusion*, L'Harmattan, Paris, 1998.



## LE CONTEXTE RÉGIONAL : ENTRE PRÉCARITÉ ET DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE

Le contexte régional en Provence-Alpes-Côte d'Azur reste marqué par un des taux de pauvreté les plus élevés de France : avec 15,6 % de ménages sous le seuil de pauvreté INSEE<sup>(6)</sup>, PACA se situe au quatrième rang sur l'ensemble des régions. Les taux de bénéficiaires de prestations sociales et notamment de celles s'adressant aux situations de précarité (RMI, API, etc.) y sont particulièrement élevés. Le contexte

socioculturel régional est très contrasté et se caractérise par une forte proportion de population à « faible bagage culturel ». Dans ce registre et comme nous le verrons ci-après, une personne sur huit est jugée en difficulté importante face à l'écrit alors même que la maîtrise des savoirs de base est devenue un prérequis quasi incontournable dans tous les secteurs d'activité. Comme l'a montré une étude du Centre de ressources illettrisme (CRI-PACA)<sup>(7)</sup>, les difficultés de recrutement des entreprises concernent les catégories de personnel qui sont aussi celles majoritairement concernées par l'illettrisme.

Sur un plan général, les indicateurs officiels des services statistiques de l'État montrent qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur le chômage est en baisse continue depuis 1997 et forte depuis 2005. Ainsi, l'écart entre les taux de chômage régional et national n'a jamais été aussi faible depuis quinze ans, et cette région enregistre une dynamique de création d'emploi non négligeable au regard de la situation nationale. Toutefois, il convient de nuancer largement ce constat optimiste. En effet les emplois créés, notamment dans le tertiaire marchand, sont souvent de faible qualité (bas salaires, temps

partiel, contrats précaires, etc.) et le chômage des jeunes reste élevé dans la région : en 1999, le taux de chômage des 15-24 ans s'élevait à 30,5 % en PACA contre 25,6 % pour toute la France métropolitaine.

Le contexte socio-économique régional est marqué par le poids de l'évolution rapide de la démographie régionale, de beaucoup supérieure à l'évolution démographique moyenne des autres régions françaises. Comme dans la région voisine du Languedoc-Roussillon, qui se trouve dans une situation comparable, ce moteur démographique a pour corollaire un sur-chômage qui touche particulièrement les jeunes les moins qualifiés et les moins mobiles. Ces derniers sont, en effet, mis d'emblée en concurrence avec des arrivants plus qualifiés. Par ailleurs, et pour mieux saisir les raisons des difficultés face à l'emploi de certains segments de la population, rappelons que l'activité économique, avec 135 000 établissements, est dominée par le poids du tertiaire qui représente 80 % des emplois en région (contre 73 % en France) et par le poids des petites entreprises de moins de 20 salariés qui représentent 46 % en PACA contre 36 % pour l'ensemble de la France. Comprendre la relation qui existe entre cette réalité du marché du travail et les difficultés d'accès à un emploi stable pour les jeunes, nécessite de prendre en compte les logiques particulières des petites entreprises au regard de l'emploi. Les modes de recrutement, la flexibilité du travail, la vulnérabilité de ces petites entreprises sont des facteurs qui pèsent négativement sur la période d'insertion des jeunes.

(6) au seuil de 60% du revenu médian.

(7) Centre de ressources illettrisme et cabinet CATEIS, *La maîtrise des savoirs de base : le point de vue des entreprises*, CRI-PACA, 2003.



## LE COMMERCE, PREMIER SECTEUR D'ACTIVITÉ POUR LES PREMIERS EMPLOIS DES JEUNES

En dépit de la diversité de l'économie régionale, cinq secteurs d'activité concentrent l'essentiel des premiers emplois 2.

## 2 Les jeunes et les secteurs d'activité régionaux

Secteurs d'activité	Les 5 secteurs du 1 <sup>er</sup> employeur les plus importants (en %)	Les 5 secteurs d'activité les plus importants (juin 2001, en %)
Commerce	20	16
Education, santé, action sociale	18	21
Services aux entreprises	13	14
Services aux particuliers	13	9
Administration	8	11

Source : ORM, Memo n°16 mai 2004, données Céreq Génération 98

Ceux-ci relèvent des services pour plus des deux tiers de l'emploi total dans la région. Un jeune sur trois débutera sa carrière professionnelle dans le commerce ou les services aux particuliers et ceux qui y resteront se verront proposer des CDI. Ces secteurs contribuent donc, en PACA, à la stabilisation des jeunes dans l'emploi. Dans l'administration, l'éducation et la santé (secteurs attractifs), l'accès est moins immédiat et les jeunes doivent souvent accepter des contrats provisoires. Enfin, signalons que l'industrie et l'agriculture ne peuvent plus jouer leur rôle traditionnel d'accueil d'une main-d'œuvre non qualifiée. Les jeunes non qualifiés se retrouvent donc, dans les autres secteurs, en concurrence avec leurs pairs plus qualifiés et avec des personnes possédant déjà de l'expérience (8).

(8) De l'école à l'emploi en région PACA, op. cit.

## UN QUART DES JEUNES RENCONTRENT DES DIFFICULTÉS D'INSERTION PROFESSIONNELLE TROIS ANS APRÈS LA SORTIE DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Comme l'a montré le suivi sur trois ans d'une cohorte de jeunes (Génération 98) au sortir de l'école (9), l'accès à un premier emploi est un parcours parsemé d'obstacles. Être jeune constitue en soi une première difficulté tant il est vrai que, sur le marché du travail, les jeunes sont perçus aussi, et avant tout, comme des « débutants ». La seconde difficulté, et la plus importante, réside dans l'existence d'un chômage élevé (de l'ordre de 25 %) chez les jeunes douze mois après la sortie des études. Celui-ci marque, d'une certaine manière, le rôle de variable d'ajustement que jouent les jeunes générations en période de ralentissement économique. Toutefois, pour la plupart d'entre-eux, ils finiront par trouver un emploi : 80 % avaient trouvé un emploi dans les trois ans après la sortie de l'école. Pour près des deux tiers d'entre eux ce premier emploi se traduira même par un CDI. Mais les trajectoires d'entrée dans la vie active ne sont pas les mêmes pour tous les jeunes. En région PACA, plus d'un quart des jeunes rencontrent des difficultés d'insertion contre 19 % à l'échelle nationale. Sur les trois ans qui se sont écoulés depuis leur sortie du système éducatif, 12 % ont été touchés par un chômage persistant contre 7 % pour l'ensemble

de la France. Si la prolongation du temps passé sans travail caractérise fortement les jeunes en difficulté d'insertion, le chômage est devenu une expérience courante en début de carrière.

(9) Cf. « Quand l'école est finie en PACA... premiers pas dans la vie active de la génération 98 », ORM, Étude n° 5, 70 p., et « Les risques de précarité en début de vie active », ORM, Mémo n°29, septembre 2006, 4 p.



## 8 % DES JEUNES SORTENT SANS QUALIFICATION DE LEUR PARCOURS SCOLAIRE

Le poids de l'échec scolaire est également relevé dans toutes les études et l'accès des jeunes au premier niveau de qualification est devenu un véritable enjeu régional. Ce sont, en effet, les 8 % de jeunes sortis de l'école sans qualification (10) qui cumulent le plus de handicaps. Le constat est brutal : pas d'emploi pour un tiers des bas niveaux scolaires et, trois ans après leur sortie du système éducatif, seuls 43 % des jeunes non qualifiés sont en situation d'emploi (ce qui reste nettement inférieur à la moyenne nationale qui s'établit à 59 %). De plus, leurs situations d'emploi sont en grande majorité des plus précaires : 73 % des jeunes non qualifiés obtiennent un premier emploi à durée déterminée et deux sur trois ont connu au moins une période de chômage durant les trois premières années de leur vie active (seulement un sur trois pour les titulaires d'un diplôme de universitaire de 1<sup>er</sup> cycle, BTS ou DUT, c'est-à-dire de niveau III) (11). Les difficultés scolaires marquent très tôt les trajectoires juvéniles et leur incidence dès l'entrée en 6<sup>ème</sup> mérite

d'être relevée. Même si l'Éducation nationale signale qu'elles ont diminué de moitié en vingt ans, elles concernent encore 26 % des élèves de la génération 98 (chiffre plus élevé que pour le reste de la France) et nous savons aujourd'hui que le niveau de sortie des élèves y est directement corrélé.

(10) *Sont considérés comme non qualifiés les individus ayant abandonné le système scolaire au cours d'une des classes du premier cycle de l'enseignement secondaire (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>).*

(11) « Les enjeux de la qualification en région PACA », ORM, Mémo n° 25, septembre 2005.

## L'INSERTION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET LE DÉCLASSEMENT

À côté de la situation des jeunes sans qualification, la région PACA, comme quelques autres situées particulièrement dans le sud de la France, se caractérise aussi par des difficultés d'insertion sur le marché du travail des sortants de l'enseignement secondaire, alors même qu'obtenir un diplôme (fusse-t-il de niveaux de formation IV ou V<sup>(12)</sup>) reste un atout dans l'accès à l'emploi. Néanmoins, accéder à l'emploi ne signifie pas nécessairement sortir des difficultés qui font obstacle à une progressive autonomisation. Ainsi, de nombreux parcours de jeunes restent marqués à la sortie de l'école par un déclassement salarial<sup>(13)</sup> qui alimente leur défiance vis-à-vis du système. L'enquête du CEREQ citée ci-dessus pointe que 7 % des bacheliers ou titulaires d'un diplôme supérieur ont occupé un emploi déclassé avant d'accéder à un emploi non déclassé. Le déclassement salarial constitue parfois l'issue de parcours marqués par le chômage et la précarité. Ainsi, 5 % ont accepté un emploi déclassé après avoir occupé un emploi non déclassé, réduisant par ce moyen les incertitudes qui pèsent sur la durée des contrats de travail. Enfin, et comme on pouvait s'y attendre, la marque de l'origine sociale pèse également sur les choix des élèves et la reproduction sociale au niveau de la formation initiale est très forte. L'enquête du CEREQ montre aussi que les femmes ont plus de difficultés d'insertion professionnelle que les hommes, quel que soit leur niveau de qualification.

(12) *Le niveau V correspond au niveau de formation validé par un CAP ou un BEP. Le niveau IV est acquis avec l'obtention d'un Bac général, un Bac professionnel (Bac pro), un Brevet de technicien (BT) ou un Brevet Professionnel (BP).*

(13) NAUZE-FICHET, Emmanuelle et TOMASINI Magda, « Jeunes à la sortie du système éducatif et déclassement salarial », Économie et statistiques, n°388-389, juin 2006.



## LE RÔLE CROISSANT ET RÉGULATEUR DE L'APPRENTISSAGE

L'emploi, la formation et l'insertion professionnelle sont largement étudiés en PACA. Les travaux sont nombreux, inscrits dans de solides partenariats entre l'État (DRTEFP), la Région, l'ORM, les équipes universitaires et les laboratoires de recherche. Ces travaux font apparaître la forte vulnérabilité des jeunes face au marché de l'emploi malgré l'ampleur des moyens déployés dans le cadre des politiques de l'emploi et plus particulièrement dans le plan de cohésion sociale (PCS), voté le 18 janvier 2005. Ce dernier est pourvu d'un volet « emploi » qui vise à l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi et propose un ensemble de mesures en direction des jeunes en difficulté. Elles sont destinées à faire accéder, au plan national, 800 000 jeunes à un emploi durable grâce à une formation en alternance ou des contrats aidés. Si trois d'entre-eux – contrats jeunes en entreprise, contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage – visent exclusivement les jeunes, d'autres contrats du PCS plus ouverts – contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrats initiatives emploi (CIE) – en termes de public éligible leur sont également accessibles<sup>(14)</sup>.

Le dispositif de l'apprentissage a dans la région un rôle croissant et régulateur, et c'est un jeune sur sept de la génération 98 qui est en apprentissage l'année de sa sortie du système scolaire. Un état des lieux du dispositif régional d'apprentissage, réalisé au 31 décembre 2005<sup>(15)</sup>, montre plusieurs tendances lourdes qui viennent confirmer les besoins et la demande pour des parcours scolaires qui favorisent une insertion des jeunes par le biais de filières à dominante manuelle. On constate tout d'abord une augmentation constante des effectifs d'apprentis depuis 2002. Ce sont 34 330 apprentis qui sont recensés à la fin de l'année 2005, chiffre qui correspond à une augmentation de 6 % des effectifs par rapport à l'année précédente. Ce sont principalement les garçons qui bénéficient de

cette hausse de fréquentation, plus présents dans des formations de type CAP (71 % des effectifs contre 48 % pour les filles). Les secteurs investis de préférence par les nouveaux apprentis sont principalement le BTP (+12,3 % entre 2004 et 2005), le secrétariat et l'agriculture. En revanche, même si les besoins ne cessent d'augmenter en hôtellerie-restauration, cette filière subit une baisse importante des effectifs de 21,6 %. La précarité des emplois, les conditions de travail, ou encore les bas salaires, caractéristiques de ce secteur d'activité, sont autant de facteurs de démotivation qui freinent les jeunes qui envisagent d'y commencer une formation.

(14) « Les contrats d'aide à l'emploi du plan de cohésion sociale en 2005 : premier bilan, premières synthèses », DARES, Informations, n° 37-3, Septembre 2006, 7 p.

(15) « État des lieux du dispositif régional d'apprentissage au 31 décembre 2005 », Service public régional de formation permanente et d'apprentissage, Région PACA, 5 p.



## LA POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE, OUTIL DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Ce décollage des formations par apprentissage avec des bilans plutôt positifs ne doit pas pour autant cacher les difficultés rencontrées par de nombreux apprentis (logement, transport, alimentation, exploitation, discriminations...). Ainsi, le Conseil régional vise maintenant des objectifs également quantitatifs afin de prévenir les ruptures de contrats (qui touchent plus d'un apprenti sur quatre<sup>(16)</sup>). Afin de limiter les risques de précarisation de ceux qui, parmi les moins qualifiés, se confrontent à la fermeture du marché du travail, une politique régionale de formation professionnelle continue (PRFPC) a aussi été développée depuis 1998. L'objectif principal est d'offrir une « seconde chance » aux personnes engagées dans des processus de précarisation. Outil de lutte contre l'exclusion sociale, la politique de formation continue est également un moyen pour maintenir la compétitivité des entreprises implantées dans la région et donc d'œuvrer dans la durée au développement de l'emploi.

Enfin, la Région encourage toutes les initiatives dites de « pré-qualification » s'adressant aux « *publics jeunes et adultes ayant défini un projet professionnel et souhaitant préparer leur accès à l'emploi ou leur entrée en formation qualifiante quand ils n'ont pas les pré-requis nécessaires* ». Toutes ces politiques de formation et de qualification professionnelle sont accompagnées d'une volonté de travailler dans la durée, avec un accompagnement des étudiants et stagiaires dans les étapes ultérieures de leur parcours. En effet la qualification reste à envisager comme une étape et non comme une finalité.

Cet accompagnement des parcours est pointé par tous les professionnels comme une nécessité et un élément déterminant dans l'infléchissement des processus de précarisation, particulièrement quand il peut prendre en compte la globalité de la personne et les différents aspects de sa problématique sociale. D'autre part le contexte inciterait, comme certains acteurs locaux le faisaient remarquer, à une amélioration et à un ajustement des politiques régionales de formation afin d'envisager une meilleure articulation entre les dispositifs, les demandes des entreprises, les besoins et aspirations des futurs salariés. En d'autres termes, dans un contexte difficile, la Région – ici comme ailleurs – se trouve face au défi d'affiner constamment la liaison existant entre l'emploi et la formation, même si la réalité mouvante des dynamiques économiques nous renvoie rapidement aux limites des approches « adéquatationnistes ».

Enfin, et comme le relevaient les études du CEREQ, le développement d'une politique performante en la matière repose sur un rééquilibrage régional de l'offre de formation en tenant compte des diagnostics différenciés des bassins d'emploi, voire de sous-territoires présentant des caractéristiques particulières comme cela a été relevé lors de la consultation des professionnels dans le Var. Ce rééquilibrage se révèle être un véritable enjeu de territoire qui implique non seulement des investissements dans des équipements pédagogiques mais aussi le développement de solutions d'hébergement et de transports en commun facilitant l'accès aux formations.

(16) D. DAILLOUX et C. REVEILLE-DONGRADI, « *Élèves ou salariés ? Le statut ambivalent des apprentis* », ORM, Mémo n°19, décembre 2004, 4 p.



## LE DIFFICILE ACCÈS DES JEUNES À L'AUTONOMIE RÉSIDENIELLE

L'accès au logement est, bien évidemment, un problème au moins aussi important que celui de l'accès à l'emploi, et il serait vain de tenter d'établir une hiérarchie en la matière tant, pour de nombreux jeunes, ils se trouvent complètement liés. La perspective pour eux est de disposer à terme d'un logement autonome, pris en charge grâce à leurs propres ressources, avec parfois une étape supplémentaire faisant appel au soutien des parents.

Premier constat d'ordre général, une majorité de jeunes doit faire face à de grandes difficultés financières qui limitent les solutions à leur problème de logement. L'appauvrissement des jeunes ménages depuis les années 70 est devenu une tendance nationale. Les dernières données disponibles font état d'une baisse significative du niveau de vie pour les ménages de moins de 30 ans, qui représentent désormais 11 % des ménages à bas revenus. Plus encore, en 1996, 20 % des ménages dont le référent avait moins de 25 ans se trouvaient en dessous du seuil de pauvreté. Quant aux jeunes qui vivent encore chez leurs parents, environ 70 % d'entre eux disposent de ressources inférieures à 550 € mensuels. Les incertitudes sur l'avenir, la précarité de l'emploi, les évolutions des conditions de vie et des temporalités sociales, l'évolution des rapports de genre et la diversification des modalités de mise en couple, sont autant de facteurs qui retardent de plus en plus l'accès des jeunes à un logement autonome (payé par eux) alors que l'âge à la décohabitation semble a priori ne pas changer.

## UN MARCHÉ IMMOBILIER VECTEUR D'EXCLUSION

Aux difficultés d'accès à l'autonomie résidentielle s'ajoute un contexte régional lui-même extrêmement pesant, entre pénurie du parc locatif accessible sur critères sociaux et flambée des prix de l'immobilier

(+ 69 % d'augmentation cumulée de 2000 à 2004 pour les appartements et + 58 % pour les maisons). La région PACA connaît en effet depuis plusieurs années un emballement des marchés immobiliers qui tend à renforcer les mécanismes d'exclusion. Le prix du foncier a rapidement augmenté et la politique foncière des collectivités territoriales n'est pas toujours très claire, la décentralisation finissant à peine, dans ce secteur, de se mettre en place. Pour beaucoup d'institutions et de communes, la priorité n'est pas encore à la construction mais plutôt à la réhabilitation d'un parc de logements dégradés, datant des années 60. Autre illustration, les communes de la région PACA classées en 1990 en « grande précarité » relativement au logement ont vu ce type de précarité augmenter de plus de 62 % en dix ans (17). Par « grande précarité » il faut comprendre ici un manque important de logements (quantitatif) et une dégradation importante des logements disponibles et occupés (qualitatif).

À bien des titres donc, l'actuelle crise du logement, qui revêt désormais une envergure nationale, s'observe de façon encore plus aiguë en région PACA. Même si les jeunes à la recherche d'un premier logement sont prioritaires pour l'attribution des logements sociaux, dans un tel contexte la situation est souvent insoluble pour eux, par manque d'alternative. La spécificité de la demande de logement des jeunes tient à ce qu'elle s'exprime à un âge où la liberté de choix est en effet très limitée.

(17) Constat dressé par PERRIN (Jean-Pierre), chef du service Habitat-politique de la ville au Conseil régional PACA dans « *Le logement des jeunes et des jeunes familles* », URAF PACA, Marseille, 11 avril 2003.



## L'OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX : INSUFFISANTE ET INADAPTÉE

Il semble que les politiques en faveur du logement et la multiplication des aides destinées aux jeunes s'avèrent encore trop peu efficaces pour gommer les disparités en termes d'accès au logement. Malgré l'adop-

tion de la loi « solidarité et renouvellement urbain » (SRU) de 2000, sur les 115 communes concernées, 96 enregistrent un taux de logements sociaux inférieur à 15 %. Les logements locatifs à statut social sont essentiellement concentrés dans les zones urbaines et périurbaines. À dominante collective, 90 % de ces logements ont été construits après la seconde guerre mondiale. Ils proposent certes des loyers relativement compétitifs, mais ce parc ne répond que très partiellement aux besoins des jeunes. L'offre est, en effet, principalement constituée de logements familiaux de type T3, T4 et T5, assez éloignés de la demande. Quant au taux de rotation, il est très faible, situé entre 7 et 8 % annuellement. Tous ces facteurs expliquent en grande partie pourquoi, en PACA, seulement 10 % des logements sociaux sont occupés par des jeunes de moins de 30 ans<sup>(18)</sup>. Face à cette situation, certains proposent, entre autres dispositions, de faciliter l'accès à la propriété pour libérer du logement social immédiatement disponible, ce qui constituerait sans doute une réponse partielle face à l'ampleur du déficit.

Quand les jeunes à la recherche d'un logement rencontrent une offre qui semblerait leur convenir, ce sont souvent les exigences très élevées en termes de garanties financières qui font alors obstacle à la signature du contrat de location. Même si le Locapass est un outil pertinent et largement utilisé, il ne suffit pas à ouvrir les portes du marché du logement locatif aux jeunes ayant le moins de garanties. Pour ne citer qu'un exemple, tous les bailleurs n'acceptent pas dans leur parc de logement les bénéficiaires de ce dispositif.

Dans un contexte difficile, où les propriétaires sélectionnent méticuleusement leurs futurs locataires, la précarité des contrats de travail fragilise encore un peu plus la situation de nombreux jeunes, et particulièrement ceux entrés récemment sur le marché du travail. Des solutions, même partielles, sont apparues et semblent intéressantes, qu'il s'agisse du système des baux glissants, de l'adaptation des conditions d'accès aux revenus des jeunes, ou de l'intervention des services publics comme « garant » moral.

(18) Actes du colloque *Le logement des jeunes et des jeunes familles*, URAF PACA, Marseille, le 11 avril 2003, 34 p.



### AUTRES MODES D'HABITER : COLOCATION, CENTRES D'HÉBERGEMENT, ETC.

Quant à ceux qui ne bénéficient d'aucun réseau social et familial, ni d'un emploi salarié, leur situation face au logement s'avère le plus souvent chaotique et difficilement soluble. Dans certaines localités, ceux que l'on appelle communément les « travailleurs pauvres », c'est-à-dire des jeunes salariés dont le revenu est insuffisant pour leur permettre de faire face à leurs besoins primaires, rencontrent également d'importantes difficultés pour se loger. Se sont alors multipliées des solutions alternatives, bricolées, provisoires – mais qui risquent de durer. On a vu ainsi se développer la colocation, sur le modèle historique du logement étudiant partagé, mais aussi l'hébergement temporaire dans de la famille ou chez des amis, la location à l'année en camping, l'hôtel, voire le squat ou le repli dans un véhicule plus ou moins équipé.

Si les conditions de logement en Provence-Alpes-Côte d'Azur s'avèrent difficiles pour de nombreux jeunes, pour certains, plus gravement touchés par la précarité, le problème de l'hébergement temporaire est lui-même difficilement soluble. Alors que les jeunes sont relativement rares dans les centres du Secours catholique (12 % des effectifs), leurs statistiques des populations aidées<sup>(19)</sup> montrent une sur-représentation des personnes vivant dans les hôtels, pensions et meublés : 4,5 % contre 1,8 % au niveau national. En région PACA, ils sont également 18,3 % à vivre dans des centres d'hébergement et des abris de fortune, alors qu'ils sont 8,8 % au niveau national. Les demandeurs d'asile font partie de cette population, qui est devenue en l'espace de quelques années une figure de la marginalité sociale, prenant place aux côtés des « SDF », « jeunes errants » ou « chômeurs en fin de droits ». Ces personnes viennent grossir les rangs des jeunes adultes, parfois parents, qui sont tous les jours sensiblement plus nombreux parmi le public de l'hébergement d'urgence<sup>(20)</sup>.

Les dix-neuf associations de l'Union des foyers des jeunes travailleurs présentes dans la région PACA contribuent à démontrer que le logement est une donnée essentielle du processus de socialisation des jeunes et que les besoins sont élevés. À ce titre, l'UFJT PACA propose 2 000 places (en 2003) en FJT collectifs ou résidence « Soleil », résidence sociale ou sous-location. Plus de 4 000 jeunes ont bénéficié de ces services d'hébergement en 2003. Certains étaient mineurs, originaires de la région ayant quitté le domicile parental. Leur situation économique ne leur permettait pas d'envisager d'accéder au parc locatif, puisque 85 % d'entre eux vivaient en dessous du seuil de précarité tel que défini par la CAF.

(19) Secours Catholique, *Statistiques d'accueil 2003, France Précaire*, septembre 2004, 66 p.

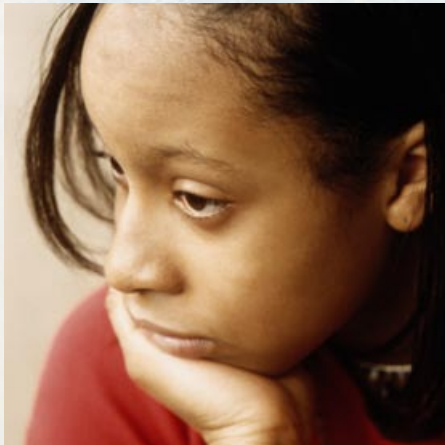
(20) FRIGOLI (Gilles), JANNOT (Jessica), *Hébergement des demandeurs d'asile comme enjeu local. Éléments d'analyse et perspectives méthodologiques à partir du cas des Alpes-Maritimes*, Rapport Final, Université Nice - Sophia Antipolis, janvier 2004, 195 p.



### LES DIFFICULTÉS DE LOGEMENT DES ÉTUDIANTS

Parce qu'elle faisait l'objet d'un diagnostic suivi et d'initiatives régionales importantes, la situation des étudiants en PACA a été plus particulièrement travaillée. C'est à leur propos que l'on a sans doute le plus facilement saisi la notion de processus de précarisation, à travers l'incidence évidente de la nécessité de travailler pour vivre, au détriment des études, avec des revenus faibles qui permettent à peine de faire face aux charges de logement, souvent au détriment d'une alimentation régulière et équilibrée, et plus souvent encore au détriment des soins de santé. Mais les professionnels concernés, comme les organisations étudiantes, ont mis l'accent sur les difficultés pour se loger. Sans doute faut-il valoriser sur cette question tout le travail qui a été fait ces dernières années par le CROUS. Nous retiendrons ici l'expérience conduite sur Nice et qui a vu l'ouverture de nombreuses places d'hébergement temporaires pour la période de la rentrée universitaire, évitant

ainsi à beaucoup la galère des premières semaines, dont on sait qu'elle se soldait par des abandons précoces ou se réglait dans des conditions parfois indignes.



### LA PRÉCARITÉ EXPOSE LES JEUNES À DES RISQUES DE DÉGRADATION DE LEUR ÉTAT DE SANTÉ

Le Haut comité de la santé publique (1998) retient comme définition de la précarité : « un processus de fragilisation conduisant à une plus grande vulnérabilité devant un certain nombre de handicaps sociaux, coûteux pour l'individu et susceptibles d'entraîner un glissement vers des situations plus durables et plus dramatiques proches de la grande pauvreté et de l'exclusion ».

Une étude, menée par le CREDES (21), fait apparaître la place majeure des facteurs sociaux dans les déterminants de la santé et, selon les travaux menés par l'INSERM, les inégalités sociales devant la santé, loin de se réduire, auraient même tendance à se creuser sur la période 1975-1995. Cette étude a été menée juste avant la mise en place de la couverture maladie universelle (CMU) auprès de jeunes en difficulté (séparés précocement de leur milieu familial, sortis du système scolaire sans diplôme dans un cas sur deux, et dont un sur cinq vit sans ressource). Les problèmes dentaires, respiratoires, dermatologiques, psychiques ou de vision non soignés ressortent comme les principaux indicateurs de la mauvaise santé de ces jeunes entre 16 et 24 ans. L'accès aux soins y est également pointé comme une dimension hautement problématique pour 40 % d'entre eux qui doivent assurer l'avance des frais pour leurs diverses consultations et leurs achats de médicaments. En règle générale, les jeunes femmes semblent dans une situation plus précaire que les jeunes hommes, les résultats de cette étude ne faisant que confirmer les tendances déjà observées lors d'autres enquêtes menées auprès d'adolescents en situation de précarité sociale.

(21) AMOSSE (Thomas) et alii, « Vie et santé des jeunes sans domicile ou en situation précaire »,

Enquête INED Paris et petite couronne, 1998, Questions d'économie de la santé, Bulletin d'information en économie de la santé, n° 40, septembre 2001.

### UNE SITUATION DE LA SANTÉ DES JEUNES MOINS BONNE EN RÉGION PACA QUE SUR L'ENSEMBLE DE LA FRANCE, MAIS QUI S'AMÉLIORE DEPUIS 1971...

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les derniers chiffres disponibles (2000-2002) montraient une surmortalité des 15-24 ans de 10 % par rapport à l'ensemble de la France, avec de fortes disparités, les départements du Vaucluse, des Hautes-Alpes et du Var subissant une surmortalité, alors que les Alpes-Maritimes présentaient une sous-mortalité significative. Toutefois, en dix ans, la mortalité des jeunes de 15 à 24 ans a évolué favorablement, avec une diminution plus avancée chez les garçons que chez les filles (22). Ces résultats convergent avec d'autres données pour montrer que si la santé des jeunes en PACA reste préoccupante, elle s'améliore de façon continue depuis 1971. Une partie de la population jeune reste encore exposée à des risques bien identifiés. Ainsi, en 2002, parmi les décès des 15-24 ans, les accidents de transports concernaient 32 % des filles et 44 % des garçons, les suicides concernant, quant à eux, 13 % des garçons et 12 % des filles.

(22) Repères santé, n° 2, ORS PACA, 2006.



### LA QUESTION PRÉOCCUPANTE DE LA TOXICOMANIE JUVÉNILE EN RÉGION PACA

Ce bilan sanitaire, même dressé à grands traits, ne peut faire l'impasse sur la question de la toxicomanie qui est préoccupante dans la région. D'après les dernières données 2002-2003 de l'étude ESCAPAD de

l'OFDT (23), Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe en première position sur le territoire national concernant l'expérimentation et l'usage régulier de cannabis (17 %) et l'expérimentation de cocaïne. Elle serait également en deuxième position pour l'expérimentation de produits inhalants, et en troisième s'agissant de l'expérimentation de LSD. L'âge moyen du début de la consommation est de 15 ans et celui de la consommation hebdomadaire est de 16 ans et 7 mois. Les difficultés sociales ou relationnelles vécues par les jeunes conduisent certains à chercher des échappatoires dans la consommation de produits toxiques, dont les mélanges alcool-drogue-médicaments. Certains liens entre consommation de toxiques et précarité ont été mis en évidence par les travaux de l'ORS (24), comme la corrélation entre « surconsommation » de cannabis, variables liées à la structure familiale (séparation des parents, décohabitation) et situation au regard du marché de l'emploi (accès à l'emploi, taux de chômage). Des analyses plus fines (F. ETLIÉ, CEPREMAP, 2006) montrent que la consommation de cannabis devient problématique pour les jeunes adultes des classes populaires en début de vie active ou de décohabitation, alors qu'on constate dans les classes supérieures le phénomène chez les adolescents du fait du transfert plus important en argent de poche et d'une plus grande permissivité à l'égard de l'usage des drogues dites douces. L'Atlas de la santé en France, qui met également en évidence les taux élevés de consommation de drogues chez les 17-19 ans sur le pourtour méditerranéen, souligne qu'à court terme les comportements de ces jeunes adultes constituent un risque pour les accidents de la circulation.

L'examen de la situation des jeunes de PACA au regard de la santé doit aussi faire une place à la question du recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Elle apparaît comme sur-représentée dans la région et connaît une forte progression chez les adolescentes.

Enfin, rappelons que les conditions de vie des étudiants sont étudiées depuis plusieurs années et que la santé a été particulièrement à l'ordre du jour avec la mise en chantier en 2005 d'un baromètre sur les conditions de vie et la santé des étudiants de la région. Cette étude longitudinale, commanditée par la Région, associe l'ORS, l'INSERM et les centres de médecine préventive universitaires. L'initiative est à suivre avec intérêt puisque le suivi dynamique du public devrait permettre, entre autres, de repérer des problèmes émergents et leurs évolutions afin d'infléchir à temps les politiques de santé en direction des jeunes concernés.

### 3 Part des jeunes autorisant une orientation suite au repérage de leurs difficultés de lecture lors de la JAPD

PACA	Part des jeunes en grande difficulté de lecture en 2003		Autorisation d'orientation vers l'Education nationale (1 <sup>er</sup> trimestre 2004)	Autorisation d'orientation vers la Mission locale (1 <sup>er</sup> trimestre 2004)	Total des autorisations post JAPD (1 <sup>er</sup> trimestre 2004)
Alpes-de-Haute-Provence	6,9%	120	34,2%	15,8%	50%
Hautes-Alpes	4,9%	78	37,5%	10,7%	48,2%
Alpes-Maritimes	3,8%	486	27,3%	15,4%	42,7%
Bouches-du-Rhône	6,8%	1 743	35%	18,2%	53,2%
Var	4,8%	533	38,8%	18,3%	57,1%
Vaucluse	8,4%	532	33%	25,1%	58,1%
<b>Total</b>	<b>6%</b>	<b>3 492</b>	<b>34,2%</b>	<b>18,5%</b>	<b>52,7%</b>

Source : Ministère de la défense, 2004

(23) OFDT, ESCAPAD 2002-2003, exploitation Provence - Alpes - Côte d'Azur - BECK F., LEGLEYE S., SPILKA S., Atlas régional des usages de drogues à l'adolescence, juillet 2005. Depuis l'année 2000, l'enquête ESCAPAD (Enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la défense) réalisée auprès des jeunes Français lors de la JAPD (Journée d'appel de préparation à la défense) fournit des informations sur les usages de substances psycho-actives à la fin de l'adolescence.

(24) Voir Repères santé, n° 6, ORS PACA, 2006.

dans le cadre de l'ORS-PACA – montrent que les jeunes qui ont peu de moyens financiers économisent d'abord sur les soins. Ils consultent moins que nécessaire puis reculent devant le coût résiduel des soins et particulièrement des soins dentaires et visuels. Cette conduite a des effets à terme tant sur la santé des jeunes concernés que sur l'économie nationale. Le non-recours aux soins entame durablement le « capital santé » de ces jeunes et le coût des actes de santé de ces personnes arrivées à l'âge adulte sera proportionnellement plus élevé. Dans cette optique, il n'est donc pas faux de dire qu'à l'adolescence tout acte de santé est préventif.

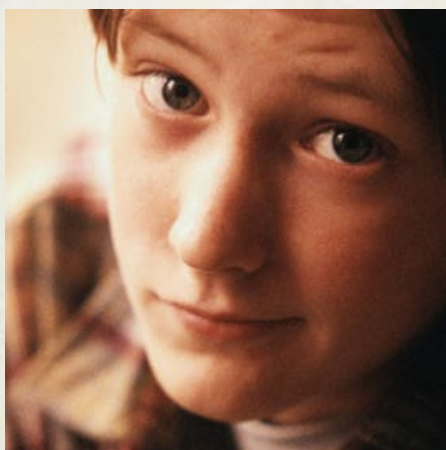
Les jeunes qui vivent des situations sociales difficiles sont donc, plus que d'autres, confrontés au risque d'une dégradation progressive de leur état de santé qui expose certains à un déclassement social et économique qui aggrave encore leur situation. Les professionnels soulignent aujourd'hui la nécessité de cibler prioritairement les territoires les plus vulnérables, dont certains quartiers qui cumulent les facteurs susceptibles de fragiliser la situation des jeunes. Si, comme nous l'avons vu, la mortalité des jeunes liée aux accidents de la route et aux suicides est importante, on peut toutefois raisonnablement espérer agir positivement en ce domaine : 75 % des cas resteraient « évitables » et la prévention doit rester au cœur de tous les programmes d'action en direction des jeunes. Ces programmes s'appuient sur un travail de réseaux pluridisciplinaires qui a fait ses preuves, même si le maillage du territoire reste à compléter et améliorer.

La définition de protocoles de repérage précoce des déficiences psychomotrices et des troubles d'apprentissage a permis l'élaboration d'une grille permettant l'analyse des problèmes de santé des jeunes. Dans une logique qui rejoint cette approche par les processus de précarisation, le nouveau PRSP PACA 2005-2009 est plutôt construit sur une option de « limitation des facteurs de risque », intégrant à la fois des déterminants sociaux, des pathologies et des popu-

lations. Les jeunes de moins de 26 ans en insertion professionnelle, les saisonniers de l'agriculture et du tourisme – population relativement jeune – sont identifiés comme des publics prioritaires.

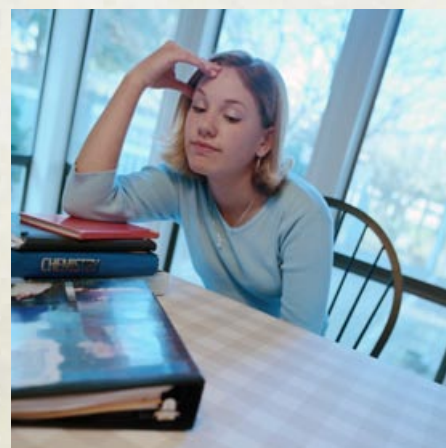
(25) Cité par Médecins du Monde, L'accès aux soins des plus démunis, 2005, dossier.

(26) Les jeunes familles monoparentales apparaissent bien dans cette étude comme un public particulièrement susceptible d'être touché par la précarité.



#### LE NON-RECOURS AUX SOINS ET L'ÉROSION DU « CAPITAL SANTÉ »

Le non-recours aux soins est une facette malheureusement classique de la précarité. En région PACA<sup>(25)</sup>, les ménages déclarant un revenu mensuel de moins de 840 € sont 34 % à avoir renoncé à des soins au cours de leur vie, 22,9 % pour les foyers gagnant entre 1 830 € et 2 130 € et 17,2 % pour les foyers gagnant entre 3 050 € et 4 570 € mensuels. La situation familiale est déterminante sur les comportements par rapport aux soins : 33,5 % des familles monoparentales<sup>(26)</sup> interrogées par l'INSEE en région PACA disent avoir renoncé à des soins au cours des douze derniers mois, alors qu'ils ne sont que 12 % chez les couples sans enfant. Le niveau d'études, quant à lui, semble une variable non discriminante dans la mesure où ces taux varient entre 23 % pour les personnes non scolarisées et jamais scolarisées à 21,3 % chez les diplômés du supérieur. Sur un plan général, toutes les enquêtes – dont celles conduites



#### LA SANTÉ MENTALE ET LES DIFFICULTÉS À SE PROJETER DANS L'AVENIR

Nous terminerons cette rubrique en abordant une problématique qui a été mise en avant sur tous les territoires mais qu'il convient d'approcher avec prudence et en étant très vigilant sur son interprétation. Sont concernées des situations que l'on pourrait rassembler sous une rubrique « troubles de la santé mentale » pour ne pas risquer des connotations discutables. Que ce soit à travers la revue de la littérature ou la consultation des acteurs locaux, il ressort que « l'option psy » correspondrait parfois plus à une nouvelle façon de dénommer un certain nombre de situations sociales difficiles à traiter qu'à une réalité objective liée à une augmentation des maladies mentales chez les jeunes. Comme le précise Marc LORRIOL<sup>(27)</sup>, de plus en plus « les travailleurs sociaux sont incités à analyser les difficultés d'insertion comme des problèmes psychologiques et/ou médicaux, devant être traités

comme tels ». Cette dénégation collective renvoie la responsabilité des dysfonctionnements sociaux sur les jeunes eux-mêmes et dispenserait la collectivité d'avoir à agir sur les causes situées en amont, aux racines des processus de précarisation. Sous cette rubrique se trouvent en effet agglomérées des situations bien différentes, allant des troubles mentaux repérés dans une approche médicalisée (50 % des maladies graves prises en charge à 100 % pour les 15-24 ans), à des situations de mal-être, de souffrance psychologique, qui intègrent des composantes sociales et culturelles. On peut avancer l'hypothèse que l'affaiblissement des cadres sociaux de la socialisation juvénile favorise l'apparition de temps sociaux à risque, propices à l'instauration de processus de fragilisation de la santé mentale. Dans une certaine mesure, le suicide peut apparaître comme une forme paroxystique de ce mal-être juvénile et il constitue, comme nous l'avons vu, la deuxième cause de mortalité chez les jeunes dans la région. Par ailleurs, des analyses sociologiques récentes et rigoureuses du suicide des jeunes <sup>(28)</sup> soulignent bien la corrélation entre son augmentation et des contextes de récession économique, contextes où l'incertitude et la difficulté à se projeter dans l'avenir sont patentées.

(27) LORIOU (Marc), « Être jeune est-il dangereux pour la santé ? », in PUGEAULT-CICCHELLI (C.), CICCHELLI (V.), RAGI (T.), *Ce que nous savons des jeunes*, PUF, Paris, 2004.

(28) Voir par exemple les travaux de Chauvel, CEPREMAP, Establat...



## PACA : 22 000 JEUNES DE 18 À 25 ANS SONT EN DIFFICULTÉ IMPORTANTE FACE À L'ÉCRIT <sup>(29)</sup>

Les difficultés face à la lecture et à l'écriture renvoient à trois cas de figure qu'il convient de préciser afin d'éviter de les confondre : l'analphabétisme, l'illettrisme et le « français langue étrangère » (FLE). L'analphabétisme est la situation de personnes qui n'ont jamais appris à lire et à écrire (en général, qui n'ont pas été scolarisés) ; l'illettrisme qualifie des situations de per-

sonnes de plus de 16 ans qui, ayant été scolarisées, n'en maîtrisent pour autant pas la lecture et l'écriture, soit qu'elles n'aient jamais atteint une pratique suffisante, soit qu'elles aient « désappris » ; le « français langue étrangère » (de l'intitulé du dispositif) renvoie à des cas de personnes pour lesquelles la langue française n'est pas leur langue maternelle et n'est pas maîtrisée (à l'écrit comme à l'oral) pour un usage pratique au quotidien.

L'introduction de la notion de « maîtrise des savoirs de base » dans la question de l'illettrisme permet de dépasser la seule référence à la lecture et à l'écriture. Cela permet aussi de l'élargir aux capacités requises pour qu'un citoyen réalise de manière autonome les actes de la vie quotidienne, sociale et professionnelle. L'illettrisme est alors pensé comme un obstacle à l'exercice de son autonomie, de sa mobilité, de sa citoyenneté, de ses relations à autrui. Ainsi, au regard de la problématique qui nous intéresse ici, il paraît évident que l'illettrisme concourt au cumul de situations qui fragilisent les individus et peuvent les conduire à une désaffiliation progressive. Actuellement, ce type de handicap peut constituer un facteur de risque réhibitoire dans la recherche d'un emploi. La structure actuelle du marché du travail, avec l'évolution rapide des technologies, l'apparition de nouveaux outils, l'extension des procédures normalisées, la dématérialisation d'un certain nombre de tâches, etc., exige de plus grandes compétences que par le passé. Même les emplois réputés autrefois accessibles sans maîtrise des savoirs de base (manutentionnaire, jardinier...) se sont fermés aux plus démunis culturellement.

Au regard de la situation nationale, les différentes statistiques les plus récentes mettent en évidence l'existence d'une sous-représentation de ce problème dans la région : selon l'enquête « Information et vie quotidienne » menée par l'INSEE à la fin de 2004 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 22 000 jeunes âgés de 18 à 25 ans (soit 5 % de cette tranche d'âge) sont en difficulté importante face à l'écrit contre 6 % à l'échelle nationale <sup>(30)</sup>. Les tests de la journée d'appel à la défense (JAPD) de 2005 confirment la moindre ampleur du phénomène dans la région : 8,5 % des jeunes en PACA sont en difficulté face à la lecture contre 10,7 % sur l'ensemble du territoire métropolitain. Au sein du territoire régional, on constate également des disparités géographiques importantes <sup>(31)</sup> qui pourraient induire des priorités d'action. Le département du Vaucluse – département qui présente le taux de pauvreté le plus élevé de la région <sup>(31)</sup> – est particulièrement touché. La situation est plus favorable dans les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes. Elle

est moins bonne dans les Alpes-Maritimes, le Var et les Bouches-du-Rhône. Notons également que les données du ministère de la Défense confirment la prédominance des garçons dans la population en difficulté (67 % au 1<sup>er</sup> semestre 2004). Si l'objectif de tels systèmes d'information est bien de proposer aux jeunes des actions de formation permettant d'acquérir – même tardivement – une certaine maîtrise des savoirs de base, il se heurte à la difficulté du suivi des jeunes concernés. En effet, entre le diagnostic, l'orientation vers une structure spécialisée (soumise à l'autorisation du jeune concerné) et l'entrée dans une formation ad hoc, la déperdition est importante à chaque étape : en 2003, sur les 3 500 jeunes identifiés lors des JAPD comme ayant de grandes difficultés de lecture, seulement la moitié d'entre eux ont accepté d'être orientés vers l'Éducation nationale ou les Missions locales.

La question de l'absence de maîtrise des savoirs de base est directement liée à celle de l'échec scolaire et les jeunes déscolarisés, ou en voie de l'être, constituent un public particulièrement susceptible de rencontrer des difficultés d'insertion. L'extension régionale de l'enquête Génération 98 du CERQ a montré qu'environ 8 % des jeunes de la région sortaient sans qualification du système scolaire. Cette population constituée plutôt de garçons est souvent issue de milieux sociaux défavorisés et a accumulé du retard tout au long de son parcours scolaire. L'analyse qui a été réalisée des trajectoires de jeunes en grande difficulté scolaire permet de considérer qu'ils constituent une population à risque sur laquelle il conviendrait d'agir <sup>(32)</sup>. En 2004, la mission générale d'insertion (MGI) de l'Éducation nationale, qui s'intéresse aux jeunes dits « en voie de déscolarisation » ou sortis du système scolaire depuis moins d'un an, a touché 2 470 élèves dans l'académie d'Aix-Marseille et 850 dans celle de Nice <sup>(33)</sup>. Ils présentent quasiment tous des lacunes scolaires importantes. Ces chiffres donnent une première mesure du volume de jeunes immédiatement accessibles à des propositions visant à une meilleure maîtrise des savoirs de base.

(29) Voir à ce propos les résultats de la dernière enquête IVQ, Sud INSEE Essentiel, n° 100, décembre 2006.

(30) Voir Sud-Insee, n° 100, décembre 2005.

(31) Cf. la présentation statistique de la pauvreté par Clanché lors du colloque de 2006 organisé par le DROS, sur [www.dros-paca.org](http://www.dros-paca.org).

(32) Voir aussi : « Les jeunes sortis de l'école sans diplôme face aux risques d'exclusion », Céreq Bref, n°171, janvier 2001.

(33) Les chiffres fournis par le rectorat par bassin montrent que certaines zones sont beaucoup plus concernées que d'autres.



## LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME : ACTEURS MULTIPLES ET LOGIQUES D'ACTION TRANSVERSALES

En ce qui concerne plus précisément les politiques de lutte contre l'illettrisme, il apparaît que l'effort doit, avant tout, être porté sur la prévention et le dépistage précoce des situations. Cette perspective ne peut se construire que dans un partenariat étroit avec l'Éducation nationale. Signalons à ce sujet que la MGI de l'académie d'Aix-Marseille a mis en place un observatoire des ruptures dont il serait intéressant de relier les données et les analyses avec celles d'autres institutions, même si la superposition imparfaite des zonages institutionnels est relevée, de manière générale, comme un aspect de la difficulté à mettre en place des actions partenariales.

La multiplicité des enjeux et des acteurs fait de la transversalité une des caractéristiques de la lutte contre l'illettrisme. Il s'en dégage des logiques d'action elles-mêmes transversales qui s'inscrivent particulièrement dans :

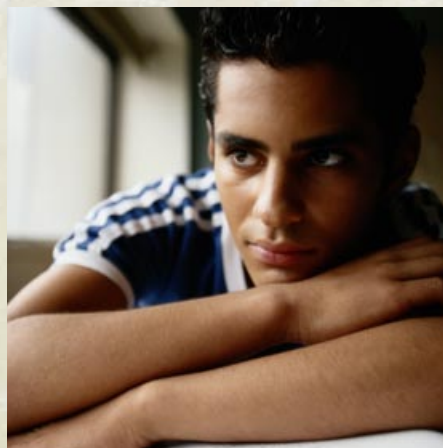
- les politiques éducatives, culturelles et sociales ;
- les politiques d'accès à l'emploi et de professionnalisation ;
- les politiques d'aménagement des territoires et de développement local.

Sur le plan régional, l'organisation du dispositif de lutte contre l'illettrisme repose essentiellement sur le Centre de ressources illettrisme (CRI) PACA, en lien avec la Mission régionale illettrisme, mise en place en 2003. L'action de cette dernière repose sur un chargé de mission « illettrisme », placé auprès du préfet, dont la tâche est de promouvoir et coordonner la politique de lutte contre l'illettrisme. En PACA, la plupart des services déconcentrés de l'État et les établissements publics concernés ont signé un protocole d'appui au dispositif régional de lutte contre l'illettrisme.

Le ministère de l'Emploi, du travail et

de la cohésion sociale gère, quant à lui, le programme IRILL (Insertion, réinsertion et lutte contre l'illettrisme) qui constitue un des principaux outils de financement et de coordination de l'action. En ce qui concerne les collectivités locales, elles sont mobilisées à l'aune de leurs compétences et de leurs moyens, mais ont sans aucun doute un rôle particulier à jouer, légitimé – comme pour d'autres aspects de l'action sociale – par leur proximité avec les publics concernés. Dans la région, le principal dispositif qui est proposé aux 16-25 ans est mis en place par le Conseil régional dans le cadre des formations préparatoires à l'emploi et à la qualification. Il s'agit d'un dispositif de formation linguistique de base (FLB) pour lequel l'entrée se fait par prescription d'une Mission locale. L'ORM signale qu'il accueille en grande majorité des jeunes sans activité (40 %) et des demandeurs d'emploi (53 %). L'objectif est bien de renforcer les savoirs de base (dont la langue française) pour permettre de s'inscrire dans un parcours qualifiant ou de postuler directement à un emploi.

Relativement récente, l'implication du monde de l'entreprise est devenue un volet incontournable de la lutte contre l'illettrisme. Cette dernière est d'ailleurs inscrite depuis 1998 dans le Code du travail. Les associations occupent également une place privilégiée dans la lutte contre l'illettrisme : elles participent aussi bien à l'identification des besoins qu'à l'accueil, au repérage, à l'orientation, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'actions d'information et de formation.



## LES DISCRIMINATIONS, LE MANQUE DE MOBILITÉ... : DES FACTEURS AGGRAVANTS

L'étude a identifié un certain nombre de facteurs aggravants, qui ont le plus souvent à voir avec des discriminations dont sont l'objet les jeunes, que ce soit :

- par rapport à leur origine réelle ou supposée ;
- par rapport au genre ou à leur orientation sexuelle ;

- par rapport à leur lieu de résidence.

Jeunes étrangers, Français « issus de l'immigration », éclatement familial, précarité socio-économique, discriminations de la société d'accueil, difficultés culturelles d'appréhension des enjeux de l'école, intériorisation négative des discriminations, source d'autocensure par rapport à certaines ambitions de promotion sociale<sup>(34)</sup>, etc. : nous connaissons bien maintenant par de nombreuses études les mécanismes qui font que, cumulés, ces facteurs constituent les causes d'une désaffiliation progressive et un frein à une bonne intégration sociale, scolaire et professionnelle. Pour le sociologue Saïd BOUAMAMA, « l'émergence et le développement de la thématique des discriminations ne fait que révéler l'ampleur de ce processus de précarisation ».

Longtemps la réalité des discriminations « raciales » n'a pas été reconnue par les pouvoirs publics français. Ce n'est que dans les toutes dernières années que, sous l'impulsion de quelques chercheurs et de quelques fédérations syndicales, des travaux ont démontré l'existence de ces discriminations au travail et dans l'accès au logement. Être issu de l'immigration est un facteur aggravant dans le processus de précarisation : les jeunes en question rencontrent indéniablement plus de difficultés d'insertion que les autres jeunes, par ailleurs à origine sociale identique. À niveau de formation comparable, ils sont plus touchés par le chômage. Les discriminations à l'emploi dont ils sont victimes sont inscrites dans des systèmes aux interactions complexes. Ainsi, les travaux d'Olivier NOËL ont bien montré la participation inconsciente des cadres intermédiaires<sup>(35)</sup> à la coproduction des discriminations à l'emploi en adoptant des stratégies de contournement face à des pratiques discriminatoires. Si nous mettons ici l'accent sur ce point, c'est qu'il constitue un aspect sur lequel il est relativement aisé d'agir, tant en termes de sensibilisation que de formation. Ainsi, une action expérimentale a pu débiter sur le territoire de la Mission locale du Pays salonnais dans le cadre du programme ESPERE (Engagement du service public de l'emploi à restaurer l'égalité). Elle se propose d'agir sur les discriminations « institutionnelles », et principalement sur les discriminations inconscientes coproduites par les cadres intermédiaires.

(34) NOËL (Olivier), « Jeunes issus de familles immigrées : accès à l'entreprise et processus de discrimination », Notes et études, n° 1, Éd. ISCR, Montpellier, 1998.

(35) MAUREL (Elisabeth), « De l'observation à la typologie des emplois sociaux », in CHOPART (Jean-Noël) (dir.), Les mutations du travail social : dynamiques d'un champ professionnel, Dunod, 2000.



**Discrimination ?  
Je saisis la HALDE.**

**HALDE** Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité

08 1000 5000  
www.halde.fr

civisme et démocratie



## LES JEUNES FILLES ISSUES DE L'IMMIGRATION VICTIMES D'UNE DOUBLE DISCRIMINATION

Les jeunes filles issues de l'immigration connaissent les mêmes difficultés que les garçons, auxquelles il faut ajouter le poids des discriminations de genre. « Elles n'échappent pas aux inégalités sexuées sur le marché du travail et se retrouvent davantage au chômage : 34 % des femmes issues de l'immigration sont concernées contre 28 % des hommes et respectivement 28 % contre 19 % chez les français(es) d'origine »<sup>(36)</sup>. Ces jeunes filles qui rencontrent plus de difficultés d'insertion vont, par ailleurs, jusqu'à s'autocensurer quant à certains postes qui correspondraient pourtant à leur niveau de qualification (elles sont ainsi très présentes dans le secteur des services à la personne). Enfin, ce qui paraît plus inquiétant, c'est leur retour dans l'espace privé à la suite d'expériences peu satisfaisantes et/ou stigmatisantes.

(36) BRINBAUM (Yaël) et WERQUIN (Patrick), « L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'immigration maghrébine en France : des difficultés spécifiques ? », in *Marché du travail et genre. Magrheb-Europe, Mage-Insead-Dulbea*, 2004.

## LES DIFFICULTÉS À QUITTER LEUR TERRITOIRE D'ORIGINE

Le déficit de mobilité, caractéristique attachée à de nombreux jeunes dans la région, constitue aussi un facteur aggravant dans les processus de précarisation. Cette question de la mobilité a été évoquée dans toutes les rencontres avec les professionnels comme un handicap souvent réhibitoire dans l'accès à la formation et à l'emploi. C'est particulièrement le cas dans certaines zones de l'arrière-pays (notamment pour le département des Alpes de Haute-Provence), très mal desservies par les transports en

commun. Si les moyens de transport et leur accessibilité financière constituent indubitablement un aspect important de la question, il n'en reste pas moins vrai que « le premier obstacle est dans la tête », pour reprendre une expression souvent entendue lors des réunions dans les départements. De nombreux jeunes souffrent d'une difficulté à quitter leur territoire d'origine alors même que cette mobilité se révèle être un impératif pour réussir leur insertion sociale et professionnelle. Le marché du travail qui a évolué, la disparition d'une offre locale traditionnelle (artisanat, viticulture, agriculture familiale...) sont des réalités qui font qu'il est devenu difficile de garantir aux jeunes ruraux un avenir sécurisé sur leur lieu de vie. Pourtant, que ce soit pour suivre une formation ou pour se positionner avec plus de chances sur le marché du travail, ils sont souvent « rivés » à leur territoire, qu'il soit rural ou très urbanisé. Ils n'ont que peu eu l'occasion d'en bouger et sont en fait très peu autonomes. S'ils ne sont pas toujours issus des milieux les plus défavorisés (même si la mobilité interrégionale et internationale concerne particulièrement les jeunes les plus diplômés de la région), on retiendra que l'absence de mobilité des jeunes les moins diplômés précipite et aggrave leur précarisation. La mobilité n'est pas uniquement le fruit d'une volonté personnelle, mais aussi le fruit d'un bagage culturel qui nous est transmis par notre éducation. Les raisons de cette difficulté à sortir de son territoire sont principalement éducatives et contingentes des conditions de vie des familles. De ce fait, elles laissent entrevoir des possibilités d'actions positives dans le développement de projets individuels et collectifs en s'appuyant sur le secteur socio-éducatif.

## DE QUELQUES PUBLICS SPÉCIFIQUES

De nombreux jeunes connaissent des trajectoires de précarisation sans pouvoir être considérés comme des désaffiliés (ils vivent chez leurs parents, travaillent ou finissent leurs études). La lutte contre cette « précarité ordinaire » renvoie à un traitement politique global de la situation des jeunes dans notre société plus qu'à des dispositifs parcellaires qui, s'ils ne sont bien sûr pas inutiles, ne suffisent pas à régler les problèmes inhérents à la transition vers l'âge adulte. Certains publics sont plus proches de l'exclusion et leur situation interpelle directement la mission historique du travail social. Ils font aujourd'hui l'objet d'actions spécifiques originales qui ont été largement mises en avant par les professionnels au cours de l'étude. C'est le cas des jeunes errants, des mineurs étrangers isolés et, sur un registre parfois assez différent, celui de nombreux jeunes saisonniers.

## LES JEUNES ERRANTS

Bien que le phénomène soit difficilement quantifiable, tous les intervenants sociaux sont d'accord pour considérer que le nombre de jeunes en errance est en augmentation. La région PACA est concernée de manière assez spécifique par la situation de ces jeunes, parfois mineurs. Les dispositifs sociaux se révèlent bien souvent inadaptés. L'errance est analysée par la majorité des structures comme étant plurielle, donc difficile à cadrer et à gérer dans des dispositifs spécialisés morcelant de fait la personne. C'est la rencontre de publics d'âges différents, de problématiques sociales différentes mais imbriquées (hygiène, toxicodépendance, santé, mal-logement, accès à l'emploi, malnutrition, santé mentale...), « d'histoires et d'expériences diverses qui, concentrées sur une seule et même personne, repoussent les limites des dispositifs sociaux actuels, très compartimentés ». En fait, un pas assez décisif pourrait être fait en clarifiant le projet même de l'intervention sociale, comme le signalait la commission ISN-Jeunes de Nice. Par ailleurs, la prévention pourrait sans doute se révéler payante. Elle passe par la lutte contre le décrochage scolaire et un accompagnement rapide des jeunes à 16 ans, au sortir de l'école, ce qui suppose une action concertée avec l'Éducation nationale et plus particulièrement avec sa mission générale d'insertion (MGI).



## LES MINEURS ÉTRANGERS ISOLÉS

La région frontalière de PACA, et plus spécifiquement les villes de Marseille et de Nice, de par leur ouverture sur la Méditerranée, est particulièrement concernée par la question des mineurs étrangers isolés. Rappelons tout d'abord que depuis les lois de décentralisation, la protection de l'enfance relève de la responsabilité du conseil général et plus particulièrement de l'aide sociale à l'enfance (ASE) de chaque département. Les mineurs isolés dépendent en conséquence des services sociaux *ad hoc* du département où ils ont été signalés. Il apparaît très clairement que, dans tous les cas, la prise en charge de ces mineurs

se heurte à des difficultés d'ordre technique et juridique qui génèrent un traitement peu satisfaisant des problèmes posés à et par ces jeunes. Enfin notons, et cet aspect a été souligné avec insistance par certains acteurs locaux, que la situation administrative de ces jeunes entrave leur scolarité et leur droit au travail, rendant inopérants deux des leviers majeurs dans la lutte contre la précarisation.

Continuer à clarifier le cadre d'intervention semble aujourd'hui indispensable et seul un travail de réseau transdisciplinaire peut faire avancer valablement le traitement de cette question. Conjointement, il semble indispensable que les connaissances sur cette problématique soient le plus largement partagées. La diffusion, vers les professionnels et acteurs locaux, d'informations précises et opératoires doit être organisée, tout comme la formation des professionnels du travail social, de la police et de la justice.



## LES JEUNES SAISONNIERS

La question de l'hébergement des saisonniers, par nature temporaire, et de leurs conditions de vie, a amené certaines initiatives intéressantes comme les Maisons des saisonniers (par exemple à Saint-Martin-de-Belleville) ou l'expérience de la résidence Stella à Nice. La problématique sociale de certains saisonniers a des points communs avec celle de jeunes errants qui, avant de reprendre la route, ponctuent leur voyage de petits boulots et/ou d'emplois temporaires, souvent précaires et mal payés. Ils arrivent parfois avec des problématiques complexes d'hygiène, de santé et de suivi social, nécessitant un accompagnement global. À ce propos, certaines initiatives méritent d'être signalées comme la mise en place de services d'accompagnement spécialisés (Orcières-Merlette, Vars...) pour le logement et la santé, avec un suivi au long cours. La nécessité d'une connaissance plus approfondie de cette question au plan régional a été évoquée, tant il est vrai que les collectivités locales concernées ont du mal à anticiper sur le problème que posent ces jeunes saisonniers démunis.

## LA NÉCESSITÉ DE L'APPROCHE TERRITORIALE

Agir de manière pertinente sur les processus de précarisation suppose de pouvoir territorialiser la connaissance des problématiques et la construction des réponses. Au-delà de la convocation des grands schèmes radicaux renvoyant chacun à des choix de société et aux grandes options philosophiques fondatrices du vivre ensemble, justifiée par la place surdéterminante des racines structurelles de la précarité, chaque territoire de vie se révèle être l'échelle pertinente d'analyse – et souvent de résolution – des problèmes rencontrés par les jeunes. Cette échelle de territoire n'est toutefois pas identique pour tous les jeunes, à l'image de leurs pratiques sociales. De grands clivages apparaissent dans la population des jeunes comme on peut aisément le repérer, par exemple, entre ceux qui aujourd'hui restent massivement marqués, voire captifs de leur territoire de résidence et ces « jeunes de flux » qui pensent et vivent leur vie à des échelles beaucoup plus grandes, interrégionale ou même internationale.

L'étude s'est seulement attachée à réferer les données recueillies à quelques grandes configurations territoriales typiques qui semblaient construire de manière empirique le cadre d'analyse des acteurs locaux lors de la consultation. Ils permettent, à partir de la connaissance fine que ces derniers peuvent avoir de leur territoire et des jeunes qui y vivent, de distinguer des milieux de vie et des contextes socio-économiques variés. Se dégagent ainsi quatre grandes zones présentant chacune une indubitable identité au regard des problématiques qui nous intéressent<sup>(37)</sup> :

- une zone industrialisée constituée de l'axe rhodanien, du delta et du littoral ouest, et marquée, par exemple, par des problématiques urbaines classiques mais aussi par une recomposition des bassins d'emploi historiques ;
- une zone touristique littorale (axe Toulon, Cannes, Nice) dont on peut dire, par exemple, qu'elle est fortement marquée par des logiques d'emplois saisonniers, et surtout de variations démographiques très importantes sur de courtes durées ;
- une zone essentiellement rurale de l'arrière-pays provençal, souffrant souvent, entre autres, de l'absence de services publics (santé, transport, activités de loisirs, etc.) ;
- une zone de montagne, marquée par une bi-saisonnalité imposant des modes d'organisation de l'emploi spécifiques et une perte massive de sa population jeune.

Si la dynamique des territoires est en partie déterminée par des caractéristiques géo-

graphiques, elle l'est, de façon encore plus évidente, par les structures sociales, économiques, culturelles et politiques. Cette géographie sociale agit également à un niveau plus local. Pour illustrer cela, citons les participants à la réunion départementale du Var qui ont ainsi insisté sur le « vide social et culturel » dans plusieurs villages du nord du département. Sur ce territoire, les jeunes n'ont accès à aucune activité en dehors du temps scolaire, les moyens de transport limités ou trop coûteux entravent leur mobilité. Dans le Var, mais aussi dans l'arrière-pays niçois et sans doute ailleurs, certains villages isolés deviennent les nouvelles « cités-dortoirs » des centres urbains. Se dessine alors, dans l'espace rural, une nouvelle géographie sociale qui semble accélérer les processus de précarisation de certains jeunes. L'isolement, la surconsommation des médias audiovisuels pour combler l'absence parentale et le déficit de loisirs à la sortie de l'école, la pauvreté de l'environnement culturel, participent ainsi de ces processus de précarisation.

*(37) Ce découpage se trouve largement conforté par un récent travail de l'INSEE intitulé : Étude sur les cinq espaces, INSEE PACA, Rapport d'étude, mai 2006, 46 p.*



## QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION...

Si cette étude a pour principal objectif de dresser un état des lieux régional de la précarité juvénile et souligne à la fois la complexité, le caractère multiforme et la diversité des situations, elle propose également différentes pistes de réflexion tournées vers des perspectives d'action et destinées à l'ensemble des acteurs locaux de la région qui décident et conduisent les politiques en direction de la jeunesse.

Les jeunes sont les premiers à subir les effets des ruptures qui accompagnent les mutations de la société française. L'amélioration de leur situation passe d'abord par une reconnaissance des difficultés auxquelles ils doivent désormais faire face, alors que celles-ci sont vécues dans la société globale comme autant de problè-

mes insolubles. Il y a là un premier enjeu, qui constitue pour tous « un devoir d'avenir », pour reprendre le titre du rapport du Commissariat général du plan : faire que la jeunesse cesse d'être vécue comme un problème pour être, enfin et légitimement, considérée comme une ressource. Ce renversement est indispensable à la construction de politiques plus pertinentes, dépassant les seuls effets de dispositifs morcelés. Plus encore, au-delà des représentations négatives attachées à la jeunesse, les jeunes précaires sont en butte à celles liées à la précarité elle-même, souvent vécue comme une fatalité. Nous avons ici, quant à nous, insisté sur le fait qu'elle est avant tout la conséquence de processus progressifs de désaffiliation sur lesquels il est possible d'agir, tant en amont qu'en aval.

Si la nécessité d'agir en aval, sur les effets de la précarité, reste bien entendu évidente, cette approche incite surtout à anticiper et à agir bien en amont sur les éléments qui constituent le « système » même de la précarisation. C'est ainsi que bien des processus identifiés dans l'étude à propos des 16-25 ans incitent à des actions auprès des tranches d'âge inférieures. De même, la complexité des interactions entre les phénomènes sociaux amène à prendre en considération la globalité des contextes socio-éducatifs pour agir sur et avec les publics qui y évoluent. Ainsi, l'importance des politiques familiales est apparue de manière récurrente et nous conduit à les replacer sur le devant de la scène. Elles font partie des axes prioritaires qui se dégagent de l'étude et qui trouvent tous leur cohérence dans une perspective générale de sécurisation des parcours des jeunes. Comme nous l'avons vu, la maîtrise des savoirs de base par le plus grand nombre possible de jeunes reste un horizon à atteindre, quitte à imaginer des modalités d'intervention novatrices, en osant, par exemple, sortir les jeunes en délicatesse avec l'École du carcan qu'elle constitue pour eux afin de libérer leurs potentialités. Cet exemple, volontairement un peu provocateur, montre bien que ce qui est souvent à réinterroger (sinon les solutions auraient été trouvées depuis longtemps) c'est le caractère indépassable du système de contraintes dans lequel les jeunes évoluent sans l'avoir choisi. Le questionnement du travail social classique dans la prise en charge des jeunes errants en est un autre exemple.

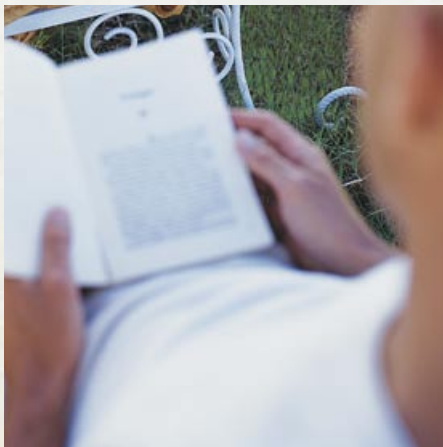
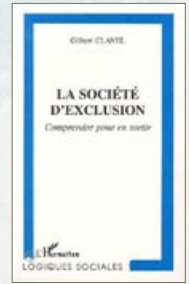
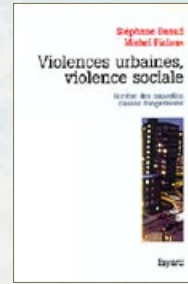
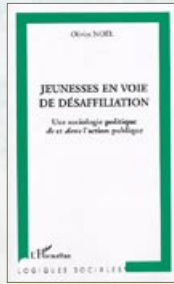
Plus que des solutions toute faites, l'étude – et particulièrement dans sa phase de consultation des professionnels – a mis en avant le caractère impératif de l'adhésion des jeunes aux propositions qui leur sont faites. Il s'agirait surtout de construire avec eux – et pas seulement pour eux – et de trouver les moyens d'agir afin qu'ils trouvent

progressivement la « puissance sociale » qui leur fait défaut pour accéder à l'autonomie citoyenne à laquelle ils ont droit. Cela passe pour les plus désavantagés socialement par un travail de restauration de l'estime de soi et d'accompagnement social global qui trouve aujourd'hui peu de soutien institutionnel. Sur ce plan, les politiques qui favorisent l'accès à la culture et aux loisirs éducatifs constituent des leviers essentiels en ce qu'ils agissent sur les pré-requis de l'insertion sociale et professionnelle. Le déficit de mobilité de beaucoup des jeunes de la région, qui constitue, nous l'avons constaté, un obstacle dans l'accès à la formation et à l'emploi, peut sans doute trouver des solutions dans ce registre. Les secteurs de l'animation, de l'éducation populaire, de l'action culturelle, ont depuis longtemps montré leur savoir-faire en la matière et les professionnels interrogés ont beaucoup insisté dans le sens d'une revalorisation, par les collectivités, de ces ressources portées le plus souvent par le secteur associatif.

L'étude a montré aussi que certains publics sont plus touchés que d'autres et de plus en plus fragilisés. Pour ceux-là, il est difficile parfois de distinguer ce qui fait cause de ce qui constitue les effets de la précarisation. Bien souvent, pour ces jeunes issus de familles déjà précaires, sans qualification, éloignés de l'emploi et cumulant les handicaps culturels et les discriminations, c'est le primat de l'accompagnement social, dans la durée, qui s'est imposé. Les Missions locales, qui sont en première ligne sur ce plan, ont exprimé leurs besoins pour développer non seulement l'accompagnement individuel vers l'emploi qu'on attend d'elles, mais aussi un accompagnement collectif de jeunes pour le moment très éloignés de l'emploi. Ces derniers doivent en effet retrouver la conviction qu'ils peuvent avoir prise sur leur environnement et donc qu'ils sont capables de « s'en sortir ». Pour les plus précaires, cette « restauration » individuelle et collective passe bien souvent aussi, nous l'avons vu, par l'impératif d'une action curative et préventive sur le plan de leur santé. La prévention et l'accès aux soins, développés dans le cadre du programme régional de santé des enfants et des jeunes, doivent être poursuivis sans fléchir auprès des nouvelles générations.

Le constat qui est fait ici des multiples difficultés rencontrées par les jeunes et des risques sociaux qui y sont attachés plaide indubitablement pour une prise en compte politique spécifique de la jeunesse. Même s'il est clair que les questions de jeunesse touchent à presque tous les domaines de l'action publique et qu'elles peuvent être considérées comme transversales, il nous semble qu'une action concertée et efficace nécessite des élus ayant une délégation

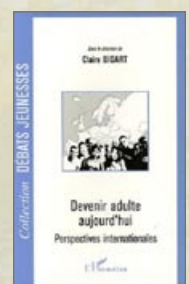
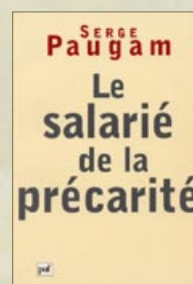
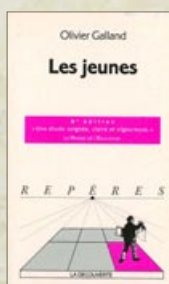
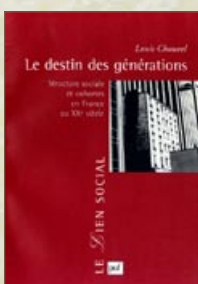
spécifique, clairement identifiée au sein de l'instance à laquelle ils appartiennent. À défaut, les collectivités sont contraintes d'agir sur les effets des dysfonctionnements sociaux et les problèmes sont renvoyés aux élus en charge de l'action sociale. Les jeunes, de citoyens a priori acteurs de leur devenir, se retrouvent en posture d'usagers du travail social, de bénéficiaires des différents dispositifs puis d'allocataires des minima sociaux...



### EN SAVOIR PLUS

- \*AMOSSE (Thomas) et alii, « Vie et santé des jeunes sans domicile ou en situation précaire, Enquête INED Paris et petite couronne, 1998, Questions d'économie de la santé », Bulletin d'information en économie de la santé, n° 40, septembre 2001.
- BRINBAUM (Yaël) et WERQUIN (Patrick), « L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'immigration maghrébine en France : des difficultés spécifiques ? », in Collectif, Marché du travail et genre. Maghreb-Europe, Mage-Insea-Dulbea, 2004.
- BEAUD (Stéphane) et PIALOUX (Michel), Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses, Librairie Arthème Fayard, Paris, 2003.
- BIDART (Claire) (dir.), Devenir adulte aujourd'hui. Perspectives internationales, L'Harmattan, Coll. Débats jeunesse, Paris, 2006.
- CENTRE D'ANALYSE STRATEGIQUE, DOSSIER : les jeunes dans une société vieillissante, Revue trimestrielle du Centre d'Analyse Stratégique, n°4 – avril 2007.
- \*CHARVET (Dominique), ANDRIEU (Pierre-Jean), LABADIE (Francine), Jeunesse : le devoir d'avenir, Commissariat général du plan, La Documentation française, Paris, 2001.
- CHAUVEL (Louis), Le destin des générations : structure sociale et cohortes en France au XXe siècle, Coll. Le lien social, PUF, Paris, 2002 (2e éd.).
- CLAVEL (Gilbert), La société d'exclusion, L'Harmattan, Paris, 1998.
- CHOBEAUX (François), Les nomades du vide. Des jeunes en errance, de squats en festivals, de gares en lieux d'accueil, La Découverte, Paris, 2004.
- \*GALLAND (Olivier), « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives, mais resserrées », Économie et statistique, n° 337-338, 2000, p. 13-36.
- GALLAND (Olivier), Les jeunes, Repères, La Découverte, Paris, 2002 (6e éd.).
- GIRAUD (Michel), Le jeune SDF : socioanalyse de la précarité, L'Harmattan, 2004.
- GORZ (André) et SCHER (Sébastien), La vie quotidienne des jeunes chômeurs, PUF, Paris, 1999.
- \*KESTEMAN (Nadia), « Le logement des jeunes, synthèse des études statistiques récentes », Recherches et Prévisions, n° 79, CNAF, mars 2005.
- \*LAGRANGE (Hugues) et alii, La mise en danger de soi et d'autrui. Inconduite des adolescents, sociabilité et contextes familiales, dossier d'études n°84, CNAF, septembre 2006
- LORCERIE (Françoise), « Les lycéens marseillais et la citoyenneté », in Béatrice MABILON-BONFILS, (dir.), Violences scolaires et cultures, Paris, L'Harmattan, 2005, pp. 129-144.
- LORLIOL (Marc), « Être jeune est-il dangereux pour la santé ? », in PUGEAULT-CICCHELLI (C.), CICCHELLI (V.), RAGI (T.), Ce que nous savons des jeunes, PUF, Paris, 2004.
- MARLIÈRE (Éric), Jeunes en cités, Diversité des trajectoires ou destin commun ?, L'Harmattan, Coll. Débats jeunesse, Paris, 2005.
- \*NAUZE-FICHET (Emmanuelle) et TOMASINI (Magna), « Jeunes à la sortie du système éducatif et déclassement salarial, Économie et statistiques, n° 388-389, juin 2006.
- NICOLE-DRANCOURT (Chantal) et ROULLEAU-BERGER (Laurence), Les jeunes et le travail 1950-2000, PUF, Paris, 2001.
- NOËL (Olivier), Jeunes en voie de désaffiliation. Une sociologie politique de et dans l'action publique, L'Harmattan, 2004.
- NICOLE-DRANCOURT (Chantal) et ROULLEAU-BERGER (Laurence), L'insertion des jeunes en France, Que-sais-je ?, PUF, Paris, 2006 (4e éd.).
- PAUGAM (Serge), Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes d'intégration professionnelle, PUF, Paris, 2000.
- RENAHY (Nicolas), Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale, La Découverte, Paris, 2005.
- SCIENCES HUMAINES, Une société face à sa jeunesse, Sciences Humaines trimestriel n°4 – Septembre-Octobre-Novembre 2006.
- WERQUIN (P.), « De l'école à l'emploi : les parcours précaires », in PAUGAM (Serge), L'exclusion, l'état des savoirs, PUF, Paris, 1996.

Les références précédées d'un astérisque (\*) peuvent être téléchargées sur Internet (sites de l'INSEE, de la documentation Française, de la CNAF, ...)





Observatoire régional des métiers : [www.orm-paca.org](http://www.orm-paca.org)



Observatoire national de la vie étudiante : [www.ove-national.education.fr](http://www.ove-national.education.fr)



Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire : [www.injep.fr](http://www.injep.fr)



Observatoire régional de la santé : [www.orspaca.org](http://www.orspaca.org)



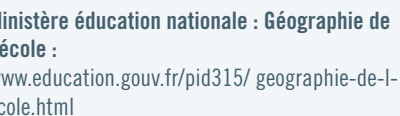
Site personnel de Louis Chauvel, sociologue : [louis.chauvel.free.fr](http://louis.chauvel.free.fr)



Centre d'Analyse Stratégique : [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)



Centre d'études et de recherches sur les qualifications : [www.cereq.fr](http://www.cereq.fr)



Ministère éducation nationale : Géographie de l'école : [www.education.gouv.fr/pid315/geographie-de-l-ecole.html](http://www.education.gouv.fr/pid315/geographie-de-l-ecole.html)

Centre ressources illettrisme PACA : [www.illettrisme.org](http://www.illettrisme.org)



Centre pour la recherche économique et ses applications : [www.cepremap.ens.fr/depot/opus/OPUS6.pdf](http://www.cepremap.ens.fr/depot/opus/OPUS6.pdf)



Site Jeunesse, sports et vie associative en région PACA : [www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr)



Observatoire des inégalités – rubrique âges : [www.inegalites.fr](http://www.inegalites.fr)



Observatoire jeunes et sociétés : [www.obsjeunes.qc.ca](http://www.obsjeunes.qc.ca)

Site emploi jeunes PACA : [www.emploisjeunes-paca.org](http://www.emploisjeunes-paca.org)



Dispositif Régional d'Observation Sociale  
15 rue Malaval - 13002 Marseille  
Tél : 04 91 05 53 61 - Fax : 04 91 05 53 53  
E-mail : [dros.cafmarseille@caf.cnafmail.fr](mailto:dros.cafmarseille@caf.cnafmail.fr)  
[www.dros-paca.org](http://www.dros-paca.org)

Directeur de publication : Jean-Pierre SOUREILLAT  
Rédacteur en chef : Xavier DURANG  
ISSN : 1632-2762 - dépôt légal en cours

Remerciements : à Marie Mazalto (AMEDIS), Fatima Bellaredj (AMEDIS), Jean-Noël Baillon (AMEDIS), ainsi qu'à l'ensemble des personnes consultées et plus particulièrement à Olivier Liaroutos (ORM), Cécile Réveille (ORM), Somodom Inthavong (ORM), Fanny Brémont (ORM), Pierre Verger (ORS), Marielle Aulagnier (ORS), Patrick Peretti-Watel (ORS), Laurence Buffet (CRI), Franck Dantzer (CRI) et Jacques Blanc (Conseil Régional).

Design graphique : 1 égal 2 - [www.1egal2.com](http://www.1egal2.com) - 04 91 29 90 55

Crédit photographiques : p. 1, 2, 3, 4, 6 et 10 © CNAF  
p. 4 et 5 © Jean-Philippe SOMME, THIERRY ARENSMA/Ministère de l'emploi de la cohésion sociale et du logement